

Compte-rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2017

Excusés : C. Deroux-Dauphin (Pouvoir à J. Gallin-Martel), B. Belony (Pouvoir à JP. Mailles), S. Pontarollo (Pouvoir à M. Vicente), X. Francisco (Pouvoir à G. Gentaz)

Secrétaire de séance : Marc Piraudon

Durée d'amortissement : Quelle que soit la taille de la commune, les subventions d'équipement versées doivent être amorties afin de constater l'amoindrissement de leur valeur du fait de l'usage, du temps, des évolutions techniques...et être sorties du patrimoine une fois totalement amorties. La durée d'amortissement de chaque immobilisation doit être définie par délibération. Le recours au fonds de concours risquant de se renouveler fréquemment au cours des années à venir, il est proposé ne pas opter pour une durée d'amortissement trop longue. Décision à l'unanimité de fixer une durée de 5 ans pour l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Décision Modificative n° 3 : Afin d'enregistrer l'écriture d'ordre, entre le cpte 6811 Dotation aux amortissements et le compte 28041512 Amortissement constaté. (Unanimité)

Avenant n°2 au lot N°1 de la construction de l'entrepôt communal : Il convient de faire le point des travaux non réalisés et des travaux supplémentaires demandés. Il ressort une plus-value globale et définitive de 443,00€ HT. Proposition d'adopter l'avenant numéro 2 au lot numéro 1, VRD maçonnerie, présenté par l'entreprise Génie Civil du Sud-Est/SAS Val TP, et autoriser le Maire à signer les pièces afférentes. (Unanimité)

Mise en place d'une alarme intrusion à l'entrepôt communal : afin de protéger les matériels, un devis a été demandé à l'entreprise Europrotect afin d'avoir le même intervenant sur tous les bâtiments communaux. Proposition d'une alarme couvrant l'extérieur du bâtiment pour 4 560,00€ TTC et mise en place d'une caméra de vidéo-protection pour un montant de 2 400,00€ TTC (Unanimité)

Remplacement de la clôture de l'école maternelle : Devis de Garden Jardin pour installation d'une clôture en panneaux rigides sur 53m de long. Par 15 voix pour, décision de choisir la solution à 2,50m de hauteur pour un montant de 4 628,40€ TTC, contre 1 voix pour 2 m de haut pour un montant de 3 420 € TTC et 3 abstentions.

Création de postes pour avancement de grade et suppression des postes équivalents :

Création trois postes d'adjoint technique principal de deuxième classe, suppression de trois postes d'adjoint technique.

Création un poste d'ATSEM principale première classe, suppression un poste d'ATSEM principale deuxième classe.

Création un poste d'Adjoint technique principal première classe, suppression d'un poste adjoint technique principal deuxième classe.

Création un poste d'adjoint administratif principal première classe, suppression un poste adjoint administratif principal deuxième classe. (Unanimité)

CAPI – Transfert des ZAE : La loi NOTRe transfère aux intercommunalités la gestion de toutes les zones d'activité, au titre d'une compétence obligatoire et exclusive. Sept communes membres de la CAPI sont concernées par le transfert d'une ou plusieurs zones d'activité. Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Ruy-Montceau, Saint-Alban de Roche, Domarin et Saint Savin. Décision à l'unanimité d'accepter le transfert des zones d'activités concernées et d'adopter le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Fixation des tarifs de location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2018 : Le dernier ajustement des tarifs de location des salles communales remonte au 1^{er} Janvier 2015. Il convient de revoir un peu les tarifs afin de ne pas être amené à appliquer une forte augmentation plus tard. A l'unanimité, les tarifs suivants sont décidés :

Foyer :

Particulier de la commune pour une demi-journée : 50,00€

Particulier de la commune pour le Week-end si le groupe comporte une personne à mobilité réduite : 130,00€

Supplément pour l'utilisation de la cuisine : 20,00€

Obsèques : gratuité

Salle Pour Tous :

Particuliers de la commune : 150,00€

Particuliers hors commune : 450,00€

Réunion de travail entreprises de la commune : 220,00€

Salle des fêtes :

Associations de la commune : gratuité

Particuliers de la commune : 250,00€

Particuliers hors commune : 560,00€

Réunion de travail entreprises de la commune : 250,00€

Caution : Salle des Fêtes et Salle Pour Tous : 400,00€, Foyer : 200,00€.

Subvention à la coopérative scolaire de l'école de Boussieu pour l'organisation d'une classe transplantée à Evian : Dans le cadre d'un projet scolaire, la classe de CM1/CM2 a programmé une classe de voile avec initiation à la pratique du catamaran et activités de découverte de la faune et de la flore des milieux aquatiques. La classe comporte 16 élèves de Nivolas-Vermelle sur un effectif de 23. Décision, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 500€.

Projet Innomob : validation de l'emplacement de la borne d'appel, au droit du parking de covoiturage. L'implantation d'une deuxième borne dans le centre du village sera examinée au vu des résultats de la première. (Unanimité)

Demande de subvention au titre de la DETR pour la construction du DOJO : Demande d'une subvention au taux de 30% sur l'axe 2 « équipements sportifs ». (Unanimité)

Avenant numéro 2 au contrat de fourniture d'accès Amplivia : Avenant rendu nécessaire par l'évolution des technologies sans répercussions financières. (Unanimité)

Etude pour l'aménagement des seuils de l'Agy : Dans le cadre du groupement de commandes avec les communes de Cessieu et Chavanoz. Choix du bureau d'études EGIS, pour un montant de 69 040,00€ HT. Une subvention de 80% est prévue par l'Agence de l'Eau. Le solde sera réparti entre les communes. (Unanimité)

Projet de lotissement Nexity, dans le quartier de Boussieu : Etude du projet de 20 parcelles à construire et de 5 logements locatifs sociaux. Choix des orientations suivantes : entrée et sortie au droit du rond-point, plate-forme de retournement au bout du lotissement, positionnement des logements locatifs sociaux au sud-ouest de la parcelle, mise en place d'un conteneur enterré pour les ordures ménagères. (17 pour, deux contre)

Dénomination d'une rue : Il convient de dénommer la rue du lotissement de 5 maisons de la rue du Bas-Vermelle. Décision par 18 voix pour et une contre de dénommer « Allée Olympe de Gougues ».

Subvention exceptionnelle à l'Association des jardins Ravineaux : Décision à l'unanimité de verser une subvention de 52,00€ pour l'achat de fournitures pour le Téléthon.

Commission scolaire : Préparation d'un document de consultation en direction des familles pour choix de l'organisation de la semaine scolaire. Les résultats de cette consultation seront étudiés en commission scolaire élargie et présentés au conseil municipal du mois de février.

Commission jeunesse : Afin de mettre en place un Conseil Municipal enfant sur la commune, des élections seront organisées dans l'école de Boussieu pour 4 Conseillers et dans l'école du village pour 9 conseillers. Les conseillers municipaux enfants seront présentés à l'ensemble de la population lors de la cérémonie des vœux de la municipalité le vendredi 5 janvier. Le premier conseil municipal enfant se déroulera le lundi 15 janvier 2018 à 19h00.

Commission d'Urbanisme :

Déclaration préalable et autorisation de travaux :

SARL le Relais de la Maison Blanche : parcelle AD 637, en zone Ui au PLU, pour aménagement de douches en extension du local existant 2053 RD 1085.

Permis de construire :

SC Nivolas (Denis Rességuier) : parcelle AC 365, en zone Ui au PLU, pour aménagement de la maison des praticiens avec changement de destination, dans des entrepôts existants, Rue du Vernay.

SCI FMGD : parcelle AB 49, pour extension de 1610m², d'un bâtiment existant de 1910m², rue du Lac.